

Aspects prospectifs en matière d'enseignement supérieur inclusif

« L'aide individuelle à l'intégration »

Vincent Collin, directeur du CRETH

« L'aide individuelle à l'intégration »

Regroupe des interventions financières de l'AViQ dans le coût d'aménagements, d'aides techniques et de certaines prestations de services qui permettent aux personnes ayant d'importantes limitations fonctionnelles entraînant de graves difficultés pour réaliser les activités essentielles de la vie quotidienne, **de mener une vie la plus autonome possible.**

Arrêté du Gouvernement wallon du 13 mars 2014

Activités : lire, écrire, communiquer, gérer son environnement

« L'aide individuelle à l'intégration »

Si l'aide nécessaire ne figure pas dans la liste des prestations, la demande d'intervention peut néanmoins être introduite auprès du bureau régional. Cette **demande sera transmise à l'administration centrale pour décision.**

Aucune intervention ne pourra être accordée si l'achat a été effectué avant l'introduction de la demande à l'AViQ.

Aucun remboursement n'est possible pour une aide technologique d'occasion ou pour de la location.

Missions du



ETH **SAT**

Formulaire de Demande D'Intervention

Le CRETH et le SATH sont des services agréés et subsidiés par l'AVIQ. Pour toute personne :

- De moins de 65 ans (excepté les personnes ayant déjà un dossier ouvert à l'AVIQ avant 65 ans)
- Présentant une déficience (ex : malvoyant, malentendant, tétra/para/hémiplégique, personne souffrant de troubles de la communication, de déficiences cognitives, de sclérose latérale amyotrophique...)
- Reconnue par l'AVIQ (ou en attente de reconnaissance)

En cas de doute, vous pouvez contacter votre Bureau Régional afin de vérifier si vous rentrez dans les conditions d'admission pour bénéficier d'un de nos services.

Si vous éprouvez des difficultés pour compléter ce formulaire, vous pouvez faire appel à (votre médecin traitant), au service social de votre mutuelle ou à toute autre personne de confiance. Vous pouvez également nous contacter.

Ce formulaire a été rempli par :

- Le demandeur de l'intervention lui-même
- Un membre de la famille
- Un médecin
- Un service
- Autre !

Indiquez votre N° de dossier AVIQ, si vous en avez déjà un, et le bureau régional duquel vous êtes issu :

N° Régional :

Demande individuelle



Veille et recherche technologique



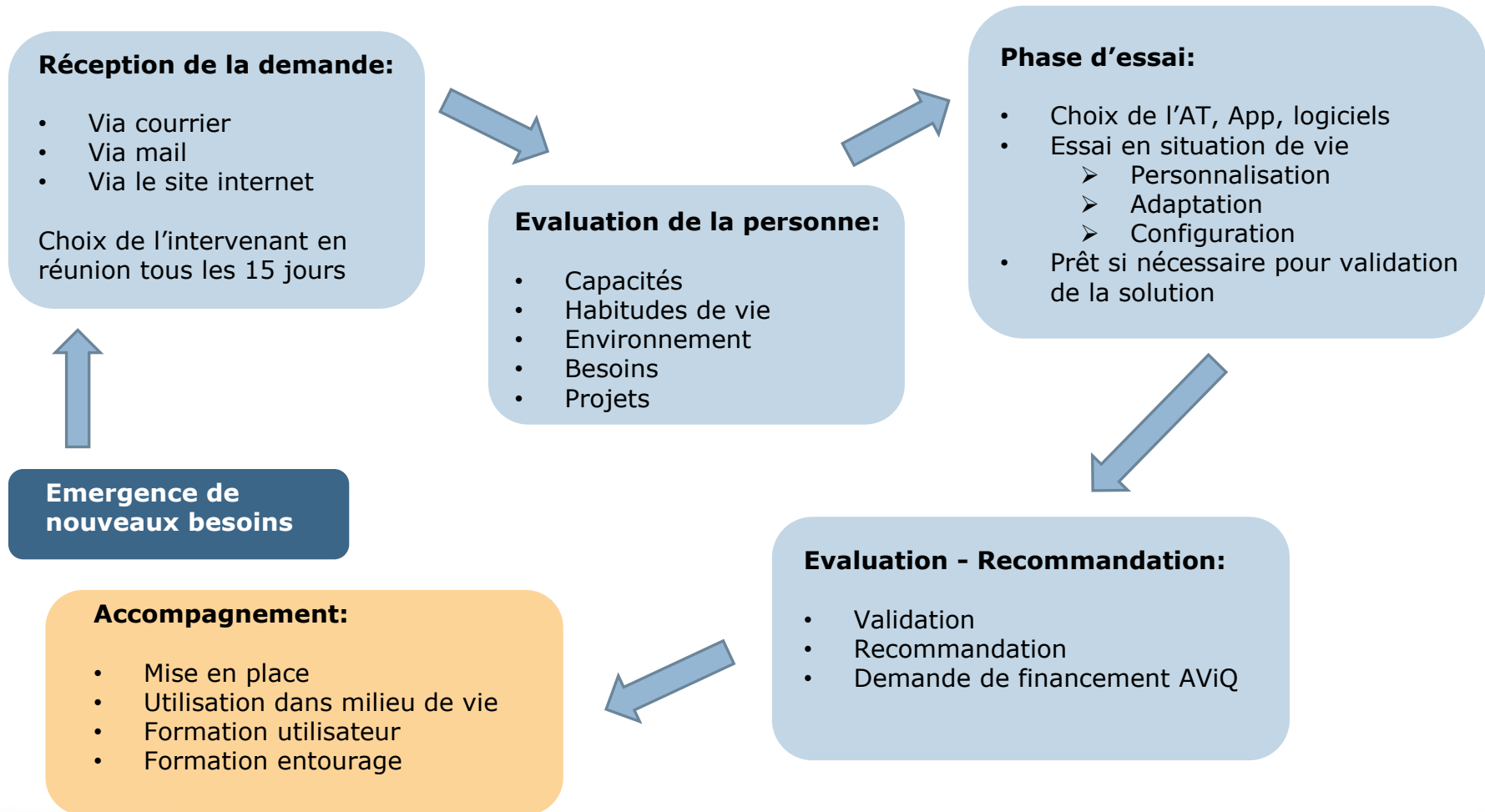
Information, sensibilisation, formation, collaboration

Quelques caractéristiques du

- Gratuité des interventions
- Tout type de handicap
- Spécialisé dans les nouvelles technologies
- Travail en collaboration avec l'utilisateur et les professionnels
- Neutralité et indépendance commerciale

Trajectoire de la demande d'aide technologique via le ETH

PATH asbl



Faire appel au ETH

- Quand l'interface homme-machine pose difficulté
- Quand la piste de l'aide technologique semble pertinente
- Pour tester une solution
- Pour partager une réflexion sur l'usage d'une aide technologique

Quelques facilitateurs

- Anticiper
- Envisager l'ensemble du métier d'étudiant
- Partir des habitudes de vie de l'étudiant
- Prendre le temps de tester, d'évaluer, de choisir
- Travailler de concert avec l'accompagnateur pédagogique
- Donner une juste place à l'aide technologique
- Sensibiliser les enseignants

Sites Internet



www.creth.be



www.lestactiles.be

Rejoignez-nous sur

facebook

- Les tactiles
- CRETH